



Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20240603-2024-071-DE
Date de télétransmission : 03/06/2024
Date de réception préfecture : 03/06/2024

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE 03 JUN 2024
N°2024-071

Conseil municipal REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 15 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi, quinze mai vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le mardi sept mai s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Approbation et signature de la convention de co-maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation d'un programme de requalification des espaces publics place du Marché (place Lénine)

Rapporteur : M. GOUPIL

Direction : Direction générale adjointe

Service : Service des Assemblées et Affaires juridiques

Présent(e)s :

M. JEANNE, **Maire**.

Mme THIROUX, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire**,

M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**

Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme NGANDE, M. LURIER, M. TITOV, M. PESSOA GRIJO, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. DUVAUDIER (donne procuration à M. PICOT), M. CHATAUD (donne procuration à Mme AMAR), Mme DONATIEN (donne procuration à M. BASTIN), Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. FAUTRE, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE

Secrétaire de séance : M. DUBUS

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 37

Nombre de procurations : 3

Nombre de votant(e)s : 40

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr



Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29 ;

Vu le Code de la commande publique, notamment l'article L.2422-12 ;

Vu le Code de la commande publique, notamment l'article L.2411-1 ;

Vu la délibération n° 2024-1-18 du Conseil Départemental, en date du 22 janvier 2024, par lequel la Commission Permanente approuve la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre le Département et la commune de Champigny-sur-Marne,

Vu l'avis de la 3^{ème} commission : 3^{ème} commission : Cadre de vie – Espaces publics – Réseaux – Environnement et développement durable – Développement des transports en commun – Partage de l'espace public – Déplacements – Sécurité – ASVP, émis lors de sa séance du 6 mai 2024 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission : Finances – Affaires générales – Marchés et achats publics – Personnel communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies, émis lors de sa séance en date du 7 mai 2024 ;

Considérant ce qui suit :

Dans le cadre d'un programme de travaux de requalification des espaces publics, place du Marché (place Lénine), le Conseil Départemental et la commune de Champigny-sur-Marne souhaitent assurer l'optimisation des moyens techniques, financiers et humains.

Les parties ont dans ce contexte voulu assurer la réalisation de ces travaux et leur bonne coordination afin de limiter dans la mesure du possible les désordres résultant de ces travaux.

Le coût prévisionnel du programme des études et des travaux étant estimé par la commune à hauteur de 985 820,00 € HT, il a été convenu d'une contribution financière du département à hauteur de 250 000,00 € HT

Il y a donc lieu d'approuver et de signer la convention d'attribution de cette subvention

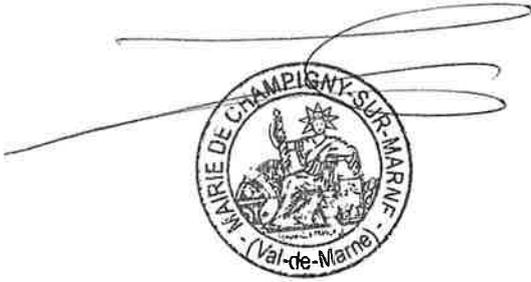
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : **APPROUVE** la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre le Conseil Départemental et la commune de Champigny-sur-Marne relative à la réalisation de travaux de requalification des espaces publics place du Marché (place Lenine).

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention, ainsi que tout document, tant administratif que financier, en exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : **DIT** que les recettes seront inscrites sur le budget de l'exercice en cours

Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



Le secrétaire de séance
Monsieur Philippe DUBUS
Conseiller municipal



Transmission en préfecture, le **03 JUIN 2024**

Publication, le **03 JUIN 2024**

Certifié exécutoire

Le Maire

